



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 3 juin 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
27 mai 2021	
DATE D’AFFICHAGE	
- 7 JUIN 2021	
Codification : 3.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 7 JUIN 2021 et publication du - 7 JUIN 2021 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt et un, le **trois juin**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt-sept mai deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, et Isabelle ROUVIDAN.

Absent(e)s avec excuse :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Lucie ROCH donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Absent sans excuse : Jacky BRAT

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Marcel DUMAS

OBJET : 2021-050 : convention de location Monsieur Franck MITTON / commune de Perreux

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention de location avec Monsieur Franck MITTON pour l'appartement au-dessus de l'école publique situé 110, Rue des Ecoles et ce jusqu'au 31 décembre 2024 (avec renouvellement possible).

Une mise à disposition gratuite proposée du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2021, soit une durée de 7 mois au vu de ses difficultés financières et personnelles.

Le montant du loyer proposé pour cet appartement est de 200 euros mensuel à compter du 1^{er} janvier 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210603-2021-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Publication : 07/06/2021

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de location pour l'appartement précité entre la commune et Monsieur Franck MITTON jusqu'au 31 décembre 2024.
- **De dire** qu'une mise à disposition de cet appartement est gratuite pour une durée de 7 mois, soit du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2021.
- **De dire** que le loyer est fixé à 200 euros par mois à compter du 1^{er} janvier 2022.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer cette convention de location ainsi que tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** les recettes correspondantes sur le compte 752 du chapitre 75 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 7 juin 2021

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210603-2021-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Publication : 07/06/2021